



Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau

-

5 septembre 2019

Espace Montission – Saint-Jean-le-Blanc

Collège des élus

<i>Etaient présents</i>		
Mme Fabienne d'ILLIERS	Conseillère municipale / Présidente de la CLE	Olivet
M. Patrick RABOURDIN	Président	SIBL
Mme Isabelle LANSON	Conseillère départementale	Conseil Départemental du Loiret
M. André DEROUET	Conseiller municipal	Neuvy-en-Sullias
M. Jean-Marc GIBEY	Maire	Jargeau
M. Jacques ROBERT	Conseiller municipal	Marcilly-en-Villette
M. Gérard MICHAUD	Adjoint au Maire	Saint-Cyr-en-Val
M. Jean-Luc BRINON	Adjoint au Maire	Tigy
M. Jean-Claude HENNEQUIN	Adjoint au Maire	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
M. Gérard MONTIGNY	Adjoint au Maire	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
M. Jean-Michel VINCOT	Conseiller municipal	Orléans
M. Gérard BOUDON	Adjoint au Maire	Saint Denis en Val
<i>Etaient excusés et représentés</i>		
M. Christian BRAUX	Vice Président	Orléans Métropole
Mme Anne GABORIT	Conseillère départementale	Conseil Départemental du Loiret
M. Gérard MALBO	Représentant	Etablissement public Loire
M. Matthieu SCHLESINGER	Maire	Olivet
M. Christian THOMAS	Maire	Mardié
M. Christian BOIS	Maire	Saint Jean le Blanc
Mme Stéphanie ANTON	Elue communautaire / Adjointe au Maire d'Orléans	Orléans Métropole
M. Marcel POIGNARD	Conseiller municipal	Sandillon
M. Dominique LELAY	Adjoint au Maire	Vienne en Val
M. Olivier SILBERBERG	Conseiller municipal	Saint Jean le Blanc
Mme Laurence MONNOT	Maire	Ouvrouer les Champs

Collège des usagers

<i>Etaient présents</i>		
M. Jean-Marie FORTIN	Président	Chambre d'agriculture du Loiret
M. Sébastien MERY	Elu	Chambre d'agriculture du Loiret
M. Pierre-Louis d'ILLIERS	Président	ASRL
M. Damien HEMERAY	Conservateur de la RNN de Saint-Mesmin	Loiret Nature Environnement
M. Didier PAPET	Vice Président	Loiret Nature Environnement
M. Georges KIRGO	Représentant	UFC Que Choisir
Mme Nathalie DORFLIGER	Présidente	ACCO
M. Patrick HERVET	Représentant	CDCK 45
M. Gilles LOMBARD*	Représentant	ACCO
* pas de pouvoir de vote car un seul siège pour l'ACCO		
<i>Etaient excusés et représentés</i>		
M. Laurent DELLIAUX	Représentant	Fédération du Loiret pour la pêche et les milieux aquatiques
M. Claude-Loïc LAMBERT	Représentant	Associations foncières

Collège des services de l'Etat

<i>Etaient présents</i>		
Mme Isaline BARD	Cheffe de service SEEF	DDT 45
M. Thomas CARRIERE		DDT45
M. Jean-Luc GOUBET	chef de service	Agende l'eau Loire-Bretagne
<i>Etaient excusées et représentées</i>		
Mme Marine COLOMBEY	Cheffe de service	SD 45
Mme Isabelle ROBINET		DRDJSCS
<i>Était excusé</i>		
M. Frédéric VERLEY	Chef de service	DREAL

Appuis techniques :

M. Thomas CARRIERE		DDT45
M. Cédric MORIO	chef du service exploitation	Orléans Métropole
M. Maxime TOURNE	chargé de mission GEM	Orléans Métropole
M. Stéphane THAUVIN	technicien de rivières	ASRL
M. Xavier GIRARD	Chef de service	Chambre d'agriculture du Loiret
Mme Carine BIOT	Animatrice du SAGE	Etablissement public Loire

Rappel de l'ordre du jour

- 1. Entrée en révision du SAGE – Avis de la CLE - Vote officiel**
- 2. Présentation de l'avancement du schéma directeur assainissement – Orléans Métropole**
- 3. Feuille de route de la CLE – Avis de la CLE**
- 4. Information suite à la réunion en Préfecture du 18 juillet**
- 5. Point d'avancement des Assises de la rivière Loiret**
- 6. Points divers.**

1. Entrée en révision du SAGE – Avis de la CLE - Vote officiel

La CLE est composée de 51 membres, la décision d'entrée en révision nécessite le quorum qui correspond au 2/3 des membres présents ou représentés soit 34 voix.

Lors de cette séance, 37 personnes sont présentes ou représentées, le quorum est donc atteint. (23 présents votants (12 élus, 8 usagers, 2 services de l'Etat) et 15 pouvoirs (11 élus, 2 usagers, 2 services de l'Etat)).

La présidente rappelle quelques éléments déjà largement évoqués lors des réunions précédentes notamment le fait que nous avons un SAGE qui fonctionne et qu'il ne faut pas perdre au cours de cette révision les objectifs et ainsi ne pas remettre en cause les fondamentaux du document. Il faudra un peu de temps à la prochaine CLE, suite aux élections municipales pour redémarrer, la révision devrait commencer en 2021.

Afin de travailler sur les fondamentaux du SAGE, la Présidente propose de créer un groupe de travail global travaillant sur toutes les thématiques du SAGE sur une demi-journée. Les axes de travail seront proposés par l'animatrice. Ce temps court a été choisi afin que chacun puisse s'y investir.

Il est demandé qui sont les membres de ce groupe : ce sont les membres de la CLE qui sont volontaires.

Il sera proposé une date pour une demi-journée en novembre.

La Présidente soumet au vote le lancement de la révision du document :

34 votes pour – 3 abstentions.

L'entrée en révision du SAGE est officiellement validée.

2. Présentation de l'avancement du Schéma Directeur Assainissement – Orléans Métropole

Suite à la sollicitation de la CLE, M. Cédric MORIO, chef du service exploitation au sein de la Direction du Cycle de l'Eau et des Réseaux d'Energie à Orléans Métropole, vient présenter l'avancement du schéma directeur d'assainissement.

La méthodologie de ce schéma, qui a débuté en 2017, avait été présentée lors de l'évènement des Assises de la rivière Loiret en septembre 2017. Le schéma directeur se terminera courant 2020 avec des propositions de travaux pour le prochain mandat.

Les principaux enjeux sont rappelés :

- Améliorer la connaissance du patrimoine

- Répondre aux obligations règlementaires et préserver le milieu naturel (7 bassins versants ont été ciblés par un arrêté dont 4 sur le Loiret, un travail approfondi a été conduit sur ces bassins versants).
- Accompagner le développement urbain du territoire
- Réduire les risques pour les usagers – lutter contre les risques d'inondations.

L'étude comporte 5 étapes :

1. La première est une étape d'état des lieux. Elle a duré 9 mois avec l'analyse de 2100km de réseaux
2. La seconde étape est le diagnostic. Elle a duré 18 mois et a permis d'identifier et de recenser les désordres présents sur le réseau. Ainsi un modèle hydraulique a été créé sur l'ensemble du territoire permettant de mettre en évidence les zones de débordement
3. Actuellement, les bureaux d'études travaillent sur des propositions d'amélioration des systèmes existants (étape 3) tant sur les volets pollution qu'inondation
4. L'étape 4 est l'étape des zonages EU et EP sur l'ensemble du territoire d'Orléans Métropole
5. L'étape 5 est la synthèse avec la déclinaison du programme de travaux.

Concernant la rivière Loiret, un diagnostic a été effectué sur les 4 ouvrages de prétraitements classés comme points noirs.

Les résultats pour les 4 ouvrages sont présentés :

- Déssableur de Gobson

Actuellement, le dessableur est mal dimensionné avec des débits d'entrée trop importants dans l'ouvrage. Celui-ci ne joue pas son rôle et l'eau en ressort mal traitée. L'entrée de l'ouvrage devra être donc modifiée afin de traiter les petites pluies d'une occurrence 6 mois – 1 an. L'eau sera ainsi mieux traitée pour 90-95% des pluies.

Une remarque est faite sur le changement climatique et le risque d'avoir des événements plus intenses plus souvent qui ne seront ainsi pas traités.

Le bureau d'études travaille maintenant sur les études de faisabilité avec des solutions concrètes pour optimiser l'ouvrage.

- Déssableur de la cale de l'Eldorado

La Métropole a pu être rassurée sur la qualité du traitement où l'abattement des pollutions est compris entre 60-70%.

Pendant la campagne de mesures, il n'a pas été enregistré de surverses. L'hypothèse est que les surverses antérieures étaient plutôt dues à un dysfonctionnement du poste de relevage plutôt que liées à l'ouvrage lui-même.

L'ASRL reconnaît qu'il n'a pas vu depuis un moment de surverses sur cet ouvrage. Néanmoins, il arrive encore de l'eau très chargée régulièrement dans la rivière, et souvent lorsque les niveaux sont bas, c'est bien visible et cela fait une nappe noire.

- Déssableur Archer

Dans ce secteur, il y a deux dessableurs, l'un fonctionne avec des débits trop importants et l'autre en parallèle n'est pas suffisamment sollicité. Il est donc nécessaire de prévoir des aménagements pour mieux répartir les flux entre les deux. Ainsi l'efficacité est médiocre sans toutefois impacter l'état du bras des Montées.

Il est demandé une précision sur les paramètres mesurés : MES, DBO5, DCO, azote, phosphore.

- Déssableur des Montées

Il y a un impact du fonctionnement du fossé aval qui s'écoule mal et qui serait à reprofiler. Il y a en amont un secteur en zone industrielle avec un flux régulier d'hydrocarbures qui viennent polluer les eaux. Un travail est à conduire avec les industriels pour arrêter ces rejets.

La Métropole réalise 1200 à 1300 contrôles de conformité chez les particuliers sur des secteurs-cibles afin de localiser les apports parasites dans les réseaux. 15 à 20% des branchements sont en non-conformité. Il existe 77 000 branchements, la source de pollutions est donc importante. La difficulté une fois le mauvais branchement détecté est de faire faire les travaux par les particuliers.

L'ASRL acquiesce en indiquant que ces mauvais branchements sont une grosse source de pollution pour le Loiret. Il y en avait beaucoup sur le Couasnon et il en reste.

L'animatrice demande comment cela s'articule avec l'étude ruissellement, notamment pour le secteur de la Folie à Saint Denis en Val régulièrement soumis à des inondations. Ce secteur composé plutôt de fossés sera plutôt traité à travers l'étude ruissellement.

Projet REUSE

Cédric MORIO souhaite apporter également quelques informations concernant le projet de réutilisation des eaux usées de la STEP de la Source pour arroser le Parc Floral.

Lors de travaux sur la voirie, entre la STEP et le parc, une canalisation avait été posée. Les travaux de la canalisation au sein du Parc Floral seront conduits à l'hiver 2020. Des travaux au niveau de la STEP seront réalisés 1^{er} semestre 2020. Seront installés un filtre à sable et un traitement ultra-violet pour assurer la conformité des rejets avec la législation en vigueur. L'arrosage effectif est prévu pour la saison 2021.

La production pourrait être de 1000m³/j. Pour rappel 120 000m³ sont pompés annuellement dans le Loiret pour arroser le Parc. Ainsi ce prélèvement sera économisé et l'eau de la STEP en partie restituée au Loiret.

Plusieurs membres de la CLE soulignent ce pas important, qui est à célébrer pour le Loiret.

Il est également rappeler que le coût pour la collectivité n'est pas neutre avec un investissement de l'ordre de 1,1 million d'€ et 50 000 €/an de fonctionnement.

3. Feuille de route de la CLE – Avis de la CLE

Le projet de feuille de route a été adressé aux membres en amont de la réunion. L'animatrice en présente les grandes lignes avec un rappel du contexte en insistant notamment sur le fait que le maintien du taux maximal d'aide à partir de 2022 pour le pilotage et l'animation des Sage est lié au respect des engagements de mutualisation inscrits dans cette feuille de route partagée.

Cette feuille de route a pour objectif de construire une vision partagée des différents objectifs communs de la CLE, la structure porteuse et l'AELB. Elle ne sera néanmoins pas présentée au conseil d'administration de l'Agence de l'eau comme prévu initialement.

Ainsi il est demandé à la CLE d'établir son programme d'actions pour les 6 années à venir.

L'animatrice rappelle dans un premier temps toutes les actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE en indiquant que cet avancement est visible grâce au tableau de bord du SAGE. Des actions même hors SAGE ont également été conduites : Assises de la rivière Loiret, travail sur les plantes invasives, étude sur le changement climatique.

Une part conséquente du document est consacré aux actions de mutualisation tant entre SAGE portés par l'EP Loire que entre SAGE et contrat. Les actions retenues sont détaillées. De nombreuses sont déjà en place notamment de la superposition du territoire entre le SAGE et le contrat territorial.

L'Agence de l'eau rappelle effectivement que de nombreuses actions de mutualisation ont déjà été conduites notamment par l'EP Loire, ce qui n'est pas forcément le cas en Bretagne par exemple.

Cette version n'est qu'un premier avis de la CLE car ce document n'a pas encore été examiné par le siège de l'Agence. Il est donc encore modifiable même si cette approbation est une étape importante.

2 membres se questionnent sur la date de 2022 choisie pour l'étude quantitative qui risque d'arriver trop tard par rapport au processus de révision.

L'animatrice indique que cette étude doit se faire avec ou en parallèle de l'étude conduite par les chambres d'agriculture dans le cadre de la disposition 7B-5 du SDAGE. Actuellement, l'animatrice n'a pas de vision claire du contenu et de la durée de l'étude et s'il sera nécessaire d'en conduire une à l'échelle du SAGE d'où le choix de cette date. Elle demande ainsi d'être tenue au courant de l'avancement de l'étude globale à l'échelle de la nappe d'accompagnement de la Loire.

La DDT pense que c'est un délai raisonnable car un SAGE révisé et adopté prend du temps, et que d'ici là la gestion transitoire telle qu'appliquée depuis un certain temps continuera.

L'animatrice précise que ce calendrier est donné à titre indicatif et que rien n'empêchera de lancer l'étude plus tôt si cela est possible.

Il ne faudra pas oublier le sujet des nappes profondes.

L'ASRL indique que depuis le dernier état des lieux, le territoire a beaucoup changé et qu'il est important que cet état des lieux soit fait sérieusement.

L'animatrice rappelle que le premier état des lieux a été fait en 2000 soit il y a 20 ans.

Le projet de feuille de route est voté à l'unanimité.

4. Information suite à la réunion en Préfecture du 18 juillet

Cette réunion était organisée à la suite de l'opération vannes ouvertes conduite par l'ASRL en avril-mai et qui avait suscité de nombreuses réactions et quelques tensions entre les acteurs ; Elle a réuni les services de la DDT, le Directeur de la DDT, le Maire d'Olivet, la CLE et l'ASRL. L'objectif était de parler librement de la gestion de toutes les vannes du Loiret y compris les vannes de crues, en rappelant les objectifs règlementaires de continuité notamment sédimentaire et de débit réservé.

Les échanges ont été libres sur la perception des uns et des autres. La DDT a reconnu que l'arrêté pris en 2014 était principalement axé sur les inondations et pas sur l'état écologique, ce qui ne permettait pas de respecter les exigences règlementaires.

La réunion a abouti à l'idée de lancer une expérimentation pour l'hiver prochain avec une ouverture totale des vannes sur 3 mois (décembre à février) puis à l'éventuelle prise d'un nouvel arrêté pour l'hiver d'après.

Aujourd'hui, l'ouverture des vannes de tous les moulins est non négociable et la DDT est consciente qu'il faudra communiquer sur les notions de continuité sédimentaire et de débit réservé.

La présidente du Comité départemental d'Aviron du Loiret indique qu'ils attendent la reprise d'activité qui n'est pas possible du fait des bas niveaux. Elle comprend bien l'intérêt d'une ouverture hivernale mais s'interroge sur l'ouverture en période d'étiage. La fermeture

permettrait peut-être de gagner quelques centimètres permettant la reprise de l'aviron sur le bassin de Saint-Samson en partant du Beauvoir.

Il est rappelé que la fermeture favorise les pertes souterraines. Et qu'il est impossible de couper un cours d'eau.

La Métropole demande à être associée à ce groupe de travail.

Le président de l'ASRL entend l'intérêt d'Orléans Métropole et de la DDT de travailler sur ce sujet, mais il se dit à la fois coopératif mais également préoccupé.

Préoccupé, car l'expérience conduite en avril-mai a montré que les bassins ne réagissent pas tous de la même manière avec une baisse importante pour Saint-Julien. Certains ont des résurgences, d'autres non.

Ainsi en ce qui concerne l'ouverture de toutes les vannes + l'ouverture pour le débit réservé, l'ASRL souhaiterait une analyse pour chaque bassin avec une période et/ou un niveau applicable pour chaque bassin.

Il est pour cette nouvelle expérimentation mais conscient que l'appropriation au sein même de l'ASRL sera plus compliquée.

En ce qui concerne le débit réservé, il est dubitatif, il peut y avoir des situations de fonctionnement atypiques pouvant conduire à modifier ce débit.

Mais il est aussi coopératif, et prêt à jouer le jeu de l'expérimentation pour l'hiver prochain et travailler avec les partenaires. Travailler également sur le calcul du débit réservé, et à la préparation d'un nouvel arrêté, ils veulent faire partie du tour de table.

Dernier point évoqué, il ne retrouve pas dans le compte-rendu des jalons, où les partenaires sont associés à la réflexion des services de l'Etat. Il souhaite être associé avant qu'un document ne tombe.

La DDT peut le rassurer sur ce point, il est évident que l'ASRL fait partie du tour de table, il y a d'ailleurs déjà eu des échanges techniques auxquels le technicien de l'ASRL a été associé.

La rivière Loiret est certes particulière, mais on peut trouver des cas particuliers partout et l'on n'avance pas. La DDT souligne qu'il y a eu une certaine souplesse vis-à-vis des derniers événements et qu'elle pourrait être moins souple, ce n'est cependant pas l'objectif mais c'est à souligner. Chaque année est une année atypique, cela n'empêche pas de continuer à travailler, d'être pragmatique. La qualité n'est pas bonne, il faut continuer d'avancer.

La Présidente de la CLE indique également qu'il y a une bonne entente et que jamais rien n'est tombé du ciel sur ces sujets.

L'aviron pourrait être associé à ces échanges.

La présidente est d'accord sur le fait que la gestion du bassin de Saint-Julien est une vraie problématique.

Ce sujet est une fiche des Assises et tant que nous n'aurons pas avancé cela sera difficile de faire les aménagements.

Le président de l'ASRL précise que si l'on veut faire adhérer les riverains il faut une réflexion sur l'efficacité de l'ouverture expérimentale de cet hiver. Il faut jalonner, vérifier, mesurer les vases cet hiver, cela donnera des arguments en faveur de l'ouverture.

L'ASRL a besoin des services de l'Etat pour ces mesures.

La DDT précise de son côté que ce qui est sûr c'est que les sédiments ne partiront pas que si on ouvre une semaine par-ci, par-là.

5. Point d'avancement sur les Assises de la rivière Loiret

2 dates à retenir :

- 17 septembre 2019 : réunion d'information sur l'avancement du projet à l'attention des usagers du Loiret (accompagnement par Burgeap qui fera la présentation)
- 14 novembre 2019 : grand évènement public de présentation des résultats de la phase 2

En ce moment:

- le groupement travaille sur les visuels qui seront présentés lors de l'évènement public et sur la préparation de l'évènement
- Travail en commun avec le SIBL et OM sur le cahier des charges de l'étude bilan-prospectives du contrat territorial pour intégrer les actions des Assises au futur contrat

L'animatrice présente également un exemple de montage visuel qui sera présenté de type avant/après aménagement en prenant l'exemple du secteur 1 dans le parc floral.

6. Points divers

Assèchement complet du Dhuy

Un membre de la CLE a adressé des photos du Dhuy à Sandillon complètement à sec.

Les autres membres indiquent qu'il est également à sec à Vienne-en-Val, Saint-Cyr-en-Val. Ils s'interrogent ainsi sur la pertinence de l'arasement des ouvrages, qui permettraient de garder de l'eau. Il n'y a plus du tout de vie dans le Dhuy.

L'animatrice précise qu'il s'agit peut-être du régime naturel du cours d'eau et que les conditions sont particulièrement sèches.

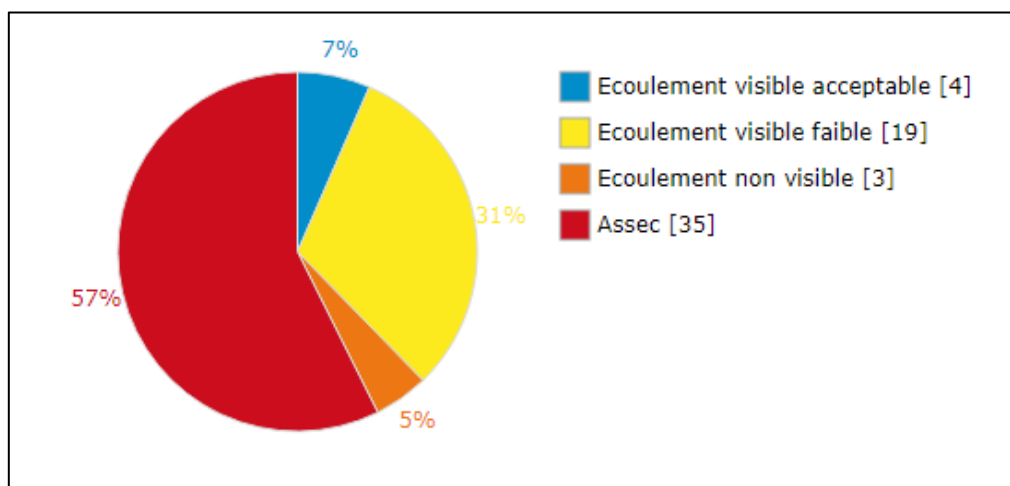
La végétation au fond du cours d'eau se développe fortement et l'hydrocotyle fausse renoncule est devenue incontrôlable cet été.

L'arrêt des financements pour son arrachage est difficilement compréhensible, d'autant que cette espèce est classée prioritaire au niveau européen et que l'Etat se doit de mettre en place des modalités de gestion pour l'éradiquer. L'Hydrocotyle est actuellement présente uniquement sur le Dhuy en Région Centre, et ne doit pas disséminée.

Informations complémentaires non présentées lors de la réunion de la CLE :

Données extraites du réseau ONDE visibles sur onde.eaufrance.fr

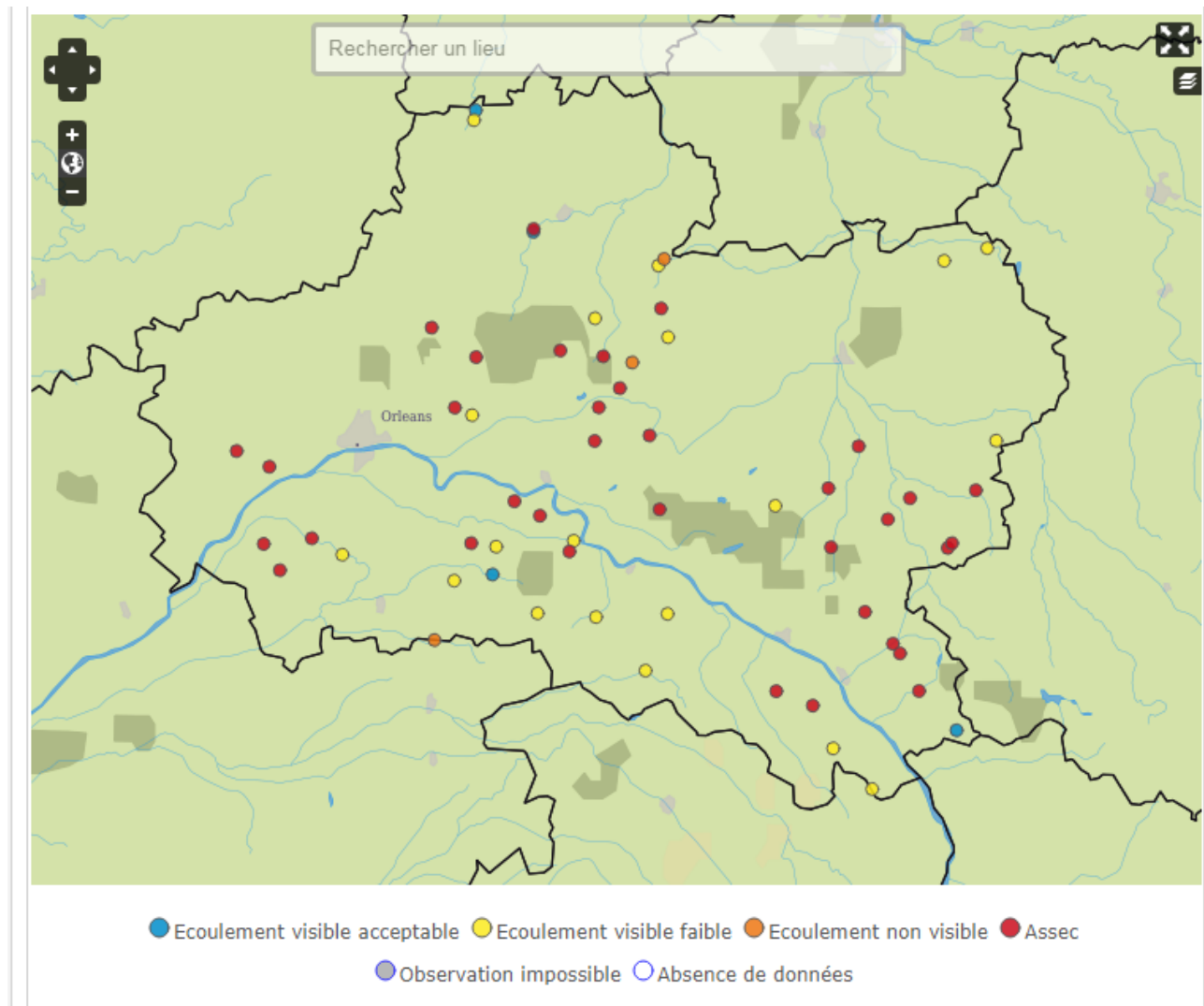
LOIRET [45], campagne usuelle du 23 août 2019



61 cours d'eau sont suivis dans le Loiret. A l'issue de la campagne de prospections du 23 août 2019, seulement 4 cours d'eau présentent encore un écoulement visible acceptable. 57% des cours d'eau suivis sont en assec.

Le bassin versant du Dhuy est fortement touché avec assecs forts pour l'Ousson, la Marmagne et le Massy (cf données détaillées ci-dessous). Le Dhuy était encore en écoulement visible mais faible à Guilly.

Suite à une prospection de terrain le 12 septembre 2019, l'animatrice a pu constater que le Dhuy était en assec complet sur une grande partie de son linéaire.



La situation 2019 est la pire situation observée depuis la création du réseau de suivi en 2011.

Exemple ci-dessous de la situation de l'Ousson de 2012 à 2019 :

Résultats des campagnes d'observation

4 modalités **5 modalités**

Survoler un résultat, pour connaître la date d'observation

2012 jan fév mar avr mai juin juil aoû sep oct nov déc

- ▶ Campagnes complémentaires

2013 jan fév mar avr mai juin juil aoû sep oct nov déc

- ▶ Campagnes complémentaires

2014 jan fév mar avr mai juin juil aoû sep oct nov déc

2015 jan fév mar avr mai juin juil aoû sep oct nov déc

- ▶ Campagnes complémentaires

2016 jan fév mar avr mai juin juil aoû sep oct nov déc

- ▶ Campagnes complémentaires

2017 jan fév mar avr mai juin juil aoû sep oct nov déc

- ▶ Campagnes complémentaires

2018 jan fév mar avr mai juin juil aoû sep oct nov déc

- ▶ Campagnes complémentaires

2019 jan fév mar avr mai juin juil aoû sep oct nov déc

- ▶ Campagnes complémentaires

Absence de données

Écoulement visible acceptable

Écoulement visible faible

Écoulement non visible

Assec

Observation impossible

Ordre du jour de la prochaine CLE

L'animatrice indique déjà disposer de nombreux sujets pour la prochaine séance de la CLE. La date est fixée au jeudi 17 octobre à 18h, salle de Montission à Saint-Jean-le-Blanc.

Enlèvement de déchets sur le Loiret domanial

Le Président du SIBL indique qu'une personne enlève de son propre chef des déchets sur le Loiret domanial sans consulter personne et que cela créé une polémique localement.

Il prend l'initiative sans prévenir personne. Il ne souhaite pas prendre contact avec les partenaires et fait dans son coin en laissant les détritius.

La Présidente indique qu'il est dommage de ne pas s'entendre avec une personne qui nettoie la rivière.

Le représentant de Saint-Hilaire indique qu'il n'en fait qu'à sa tête et qu'il est difficilement contrôlable, il retire même des barques en bon état qu'il a cassées pour les sortir de l'eau. Un membre propose d'en profiter et d'organiser une journée d'action de nettoyage. Certains membres rappellent que lors du ramassage de déchets sur l'Ousson à Férolles, peu de gens sont venus.

Les membres n'ayant pas d'autres sujets à aborder, la Présidente remercie les présents et la séance est levée.

Fabienne d'Iljiers

**Présidente de la CLE
du SAGE Val Dhuy - Loiret**